



Accueillir un stagiaire ou un alternant ?

Vous envisagez de recruter un stagiaire ou un alternant. Avant d'entamer le recrutement, voici quelques conseils.

Un alternant ? Un stagiaire ?

Avant de rédiger l'offre qui vous permettra de trouver votre nouveau talent, il est important de réfléchir à votre besoin :

- Si vous avez un projet, une tâche ou une mission courte qui nécessite l'aide d'une nouvelle personne et que vous êtes prêt à l'accompagner dans sa mission, orientez-vous plutôt vers le stage.
- Si vous souhaitez former une personne pour qu'elle participe aux missions quotidiennes de l'entreprise et que vous avez à cœur de lui apprendre votre métier, orientez-vous plutôt vers l'alternance.

Les nuances

Nous l'avons vu, en fonction de vos besoins vous ne choisirez pas le même type de contrat, mais au-delà du besoin de la mission, il est essentiel de se pencher sur la différence juridique entre ces deux types de contrat.

- Zoom sur le stage : Le/la stagiaire n'est pas salarié de l'entreprise et ne bénéficie donc pas forcément des mêmes avantages. La convention de stage fait office de contrat de travail, celle-ci est signée entre les 3 parties (entreprise, stagiaire et école). En ce qui concerne la rémunération, on parle de gratification puisque le minimum légal est fixé à 3,90€ de l'heure lorsque le stage dure plus de deux mois.

Un stagiaire est parfois au début de ses études et du fait encore en apprentissage. Vous ne pouvez exiger de lui de tout connaître et maîtriser ainsi que d'être 100% autonome dès le début.

- Zoom sur l'alternance : l'alternant est salarié de l'entreprise et bénéficie à ce titre des mêmes droits que les autres salariés. Il touche une rémunération pour son travail, celle-ci peut varier suivant le niveau d'étude du jeune. Un peu plus poussée que la recherche d'un stagiaire, l'alternance nécessite de suivre différentes étapes, en amont :

1. Rapprochez-vous de votre Opérateur de Compétences (OPCO) : cet organisme peut vous donner des conseils pour trouver un alternant, c'est également lui qui finance en grande partie les contrats en alternance.

Pour d'ores et déjà calculer le coût d'embauche d'un alternant : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R16148>

2. Renseignez-vous sur les aides : de nombreuses aides existent pour promouvoir l'alternance. Vous pouvez les retrouver sur le site : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/recleader_7589/aid
[e](#)



Diffuser votre offre :

Voici quelques plateformes sur lesquelles vous pouvez diffuser vos offres de stage et d'alternance. Ne vous en limiter pas à une seule, plus votre offre sera sur des plateformes différentes, plus celles-ci toucheront un public plus large.

- Les jobs board :
 - ✓ Indeed
 - ✓ Pôle Emploi
 - ✓ Région Job
 - ✓ Leboncoin
 - ✓ Nos Talents, Nos emploi

- Les réseaux sociaux :
 - ✓ LinkedIn
 - ✓ Twitter
 - ✓ Facebook
 - ✓ Instagram